

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/10/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi cinq octobre deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « les Prairies » à Passins pour respecter les consignes liées au contexte COVID 19, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs : SANDRIN Maria, LIENARD Vincent, GROS Véronique, ZORIAN Franck, FARGE Alexia, SOLANO Dominique, GENEVAY Bruno, RADIX Muriel, JUPPET Sylvain, DUPUY Fabienne, SERRANO Maryline, PINET Grégory, HANNI Michel, PACAUD Patrice, BRIZET Marie-Claude.

Excusé(e): Monsieur : BOITTIAUX Alexandre (pouvoir à G. PINET)

Absent (s): Mesdames, Messieurs : FELIX Isabelle, THIEVENAZ Cédric, BENEDETTO Aurélie, D'URBANO Pamela, LIAUZUN Guillaume, COTTIER Jean-Paul, MARLAY Séverine.

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 28 septembre 2021 à chacun des élus et déposé dans son casier à l'élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h35.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule de la séance, Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément au mail qu'elle a adressé vendredi dernier aux Elus, elle retire le point n°2 portant sur le PLU.

Elle précise également que Madame FELIX sera en retard, participant actuellement à une réunion du Territoire.

ORDRE DU JOUR

1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2021 adressé aux Conseillers Municipaux le 3 août 2021,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2021.

2: CONVENTION D'AUTORISATION D'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque au sol de la société Kronosol 51 SAS, situé sur le territoire de la commune d'Arandon-Passins, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature d'une « Convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/10/2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- D'autoriser la société Kronosol 51 SAS à utiliser les chemins ruraux dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de parc photovoltaïque, en contrepartie d'une indemnisation à hauteur de 500 € (cinq cents euros) ;
- D'autoriser la société Kronosol 51 SAS à procéder à toutes démarches et à tous travaux nécessaires à l'opération, notamment pour le passage d'un câble souterrain le long des chemins mentionnés à la convention ;
- D'approuver la signature, par la commune, de la convention matérialisant cet accord ;
- De donner pouvoir à Madame la Maire de signer et régulariser la convention ou toute autre pièce en rapport avec cette dernière.

Sont annexés à la présente délibération :

Le projet de Convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque et son annexe.

3 : TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que concernant deux agents :

- Pour le premier agent, il s'agit de régulariser le temps de travail en fonction des besoins, notamment la saisie administrative des dossiers de périscolaire.
- Pour le deuxième agent, il s'agit de créer un poste d'agent administratif pour régulariser sa situation, agent sous contrat à durée déterminée avec un besoin effectif pour la collectivité.

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes, 1 à temps complet et un à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet selon le tableau ci-dessous :

Temps annualisé		Création	Suppression
1er Agent	Adjoint technique principal 2ème classe	33h	
	Adjoint technique principal 2ème classe		32h
2ème Agent	Adjoint Administratif	35h	

Elle propose de valider le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/03/2020		Situation proposée au 05/10/2021	
	Nombre de postes/temps de travail			
ATTACHE TERRITORIAL	01	35	01	35
ADJOINT ADM. PPL DE 1ERE CLASSE	01	28	01	28
ADJOINT ADM PPL 2 ^E CLASSE	01	35	01	35
ADJOINT ADMINISTRATIF			01	35
TOTAL	03		04	

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/10/2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FILIERE ANIMATION

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/03/2020 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 05/10/2021	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/03/2020 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 05/10/2021	
AGENT SPECIALISE Ppal DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE TECHNIQUE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 05/03/2020 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 05/10/2021	
AGENT DE MAITRISE	02		02	
	01	35	01	35
	01	35	01	35
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	01	35	01	35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	01		01	
	01	00	00	00
	01	8.50	01	8.50
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	04		04	
	01	35	01	35
	01	33	01	33
	01	35	01	35
	01	32	01	33
TOTAL	08		08	

RECAPITULATIF GRADES/EMPLOIS TITULAIRES CREES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	04
FILIERE ANIMATION :	01
FILIERE MEDICO SOCIALE	01
FILIERE TECHNIQUE	08
TOTAL EMPLOIS STATUTAIRES	14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de créer deux postes, 1 à temps complet et un à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet selon le tableau ci-dessous, à partir du 1^{er} janvier 2022 :

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/10/2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Temps annualisé		Création	Suppression
1er Agent	Adjoint technique principal 2ème classe	33h	
	Adjoint technique principal 2ème classe		32h
2ème Agent	Adjoint Administratif	35h	

VALIDE le tableau des effectifs comme présenté,
CHARGE Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants,
AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4 : PARTICIPATION FINANCIERE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE LA TOUR DU PIN

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en date du 12 juillet du Centre Médico Scolaire de la Tour du Pin pour une sollicitation financière liée aux dépenses de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Par délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2021, la Commune de la Tour du Pin a fixé pour l'année 2021-2021 la participation de chaque commune utilisatrice du Centre Médico-Scolaire à 0,65€ par élève scolarisé, soit pour notre commune la somme de 90.35€ pour 139 élèves.

Madame Le maire rappelle qu'une convention a été signée avec le CMS en date du 20 juillet 2020.

Madame Le Maire demande à son Conseil de valider cette dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte la participation financière de la commune

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-préfète de la Tour du Pin

5 : CENTRE SOCIAL ODETTE BRACHET – PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT GLOBAL
M Patrice PACAUD étant trésorier, il ne prendra pas part au vote et quitte la salle.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné nous verse une attribution de compensation dans laquelle une dotation est allouée au titre de la compétence « jeunesse » pour la somme de 6661.00 €.

Madame le Maire invite son Conseil Municipal à délibérer sur le reversement de cette somme au Centre Social Odette Brachet de Morestel, augmenté de la participation de 2€ par habitant comme versée les années précédentes, soit :

$6661.00\text{€} + (2\text{€} \times 1870 \text{ hab. population Insee au } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 2021) = 6661.00 + 3740 = 10401\text{€}$

Cette somme sera mandatée au compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve cette décision et accepte le versement,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Demande à Madame le Maire de passer les écritures comptables en ce sens.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a. Installation d'une table de ping-pong fixe et réglementaire dans la cour d'école élémentaire de Passins et d'un panier de basket : devis en cours.
- b. Augmentation du prix des encarts dans le bulletin municipal.

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU 05/10/2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- c. Point sur les délégations des Adjoints et positionnement de Grégory PINET en tant que référent du service technique.
 - d. TE38 – Réparation d'un candélabre vers chez M Toscano.
 - e. Il est porté à la réflexion la nomination d'un référent « Ambroisie ». A réfléchir d'ici le prochain Conseil Municipal.
 - f. Point sur la suppression des Mairies Déléguées.
 - g. Une réunion publique sur le PLU aura lieu le 4/11/2021 avec l'urbaniste. Des flyers d'information seront distribués très prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants par les élus ou bénévoles.
 - h. Intervention de Sylvain JUPPET :
 - Sur les relations entre Communes et CCBD
 - Sur le contrat d'Alexandre COTTAZ, qui reste inchangé.
 - Sur l'état des routes : les travaux sont en cours, il faut revoir certains lieux à améliorer.
 - i. Information sur le repas de Noël entre le personnel communal et les élus.
- Arrivée de Me FELIX à 20h47.
- Mme RADIX tient à remercier Mme Véronique Gros pour son implication sur les compte-rendus.
- Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15.


Madame Le Maire,
Maria SANDRIN